



Communiqué de presse

“Demandes” de l’ARES pour 2015 en termes d’enseignement des sciences sociales.

Paris, le 13 janvier 2015

Il n’est pas sans nier qu’aujourd’hui **les problèmes budgétaires des universités se répercutent** directement sur les conditions d’enseignement supérieur et de recherche. De cette source budgétaire découle, alors, plusieurs conflits auxquels **l’ARES apporte et demande des solutions aux pouvoirs publics.**

Pour des raisons économiques, structurelles et humaines, les universités mettent en place un système de **contingentement des filières**. Dispositif qui, bien que légal, **nuît totalement à l’accessibilité des études en sciences sociales**. Cette modalité provisoire de limitation des capacités d’accueil est une forme cachée de sélection en première année à laquelle l’ARES s’oppose et propose des solutions alternatives.

Dans un premier temps, l’ARES souhaite **garantir une orientation active de l’étudiant**. Pour ce faire, notre Fédération appelle de ses vœux la mise en place rapide d’un Premier semestre commun aux études de sciences sociales. Ainsi l’étudiant pourra réaliser un choix d’orientation éclairé entre plusieurs disciplines complémentaires (droit, économie, AES, sciences politiques, gestion). Ce **Premier semestre commun** est une des solutions à l’échec en première année, trouvant sa source dans une mauvaise orientation post bac.

Une réforme des modalités d’évaluation est également indispensable. La volonté de notre Fédération est de replacer l’étudiant au cœur de sa formation et ce, en lui permettant de choisir par quelles modalités il souhaite être évalué (examen régulier continu ou couperet), tout en lui apportant les compétences inhérentes à sa formation (maîtrise de l’oral, capacités rédactionnelles, esprit de synthèse...).

Enfin, problématique agitant l’actualité, la sélection en master doit impérativement être réformée. L’ARES se positionne en faveur **d’une sélection à l’entrée du M1** en adéquation avec le système LMD proclamé par le processus de Bologne et conciliable avec l’arrêté relatif au diplôme national de masters du 25 avril 2002.

Aux vues de ces tensions budgétaires, **l’ARES demande un réel réinvestissement de l’État pour la sauvegarde de notre service public d’enseignement supérieur**. Les universités ne doivent pas céder à la sélection mais mettre leur priorité sur des solutions alternatives et constructives telle que l’orientation active des étudiants ou bien encore de réelles réformes structurelles de la pédagogie et des enseignements.

L’ARES détaillera toutes ces mesures **en mettant en lumière les universités - où le libre accès à l’enseignement supérieur est bafoué - dans son dossier de presse qu’elle éditera pour marquer ses 5 années d’existence, le 30 janvier 2015.**

Contacts presse :

- **Erwann TISON** – Président – erwann.tison@fede-ares.org – 06 38 75 02 96
- **Emmanuelle ROMAT** – VP ESR – emmanuelle.romat@fede-ares.org – 07.89.59.34.06
- **Coline BRIATTE** – Attachée de presse – coline.briatte@fede-ares.org – 06 50 84 42 34